


 **DURÉE**
2 journées (14h)

 **DATE(S)**
à définir

 **HORAIRES**
à définir

 **LIEU**
à définir

Gestion de l'inaptitude physique et reclassement dans la FPT



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Maîtriser la réglementation applicable
Savoir mettre en œuvre la procédure liée au reclassement de ces fonctionnaires



PUBLIC VISÉ

Secrétaires de mairie, élus, gestionnaires dossiers maladie, gestionnaires ou responsables chargés du reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes physiquement à l'exercice de leurs fonctions, médecins de prévention, assistants sociaux du travail



PRÉREQUIS

Connaitre la réglementation en matière de reclassement pour inaptitude physique de niveau débutant



CONTENU

Les conditions requises
Les agents concernés
Les conditions liées à l'état physique du fonctionnaire
La démarche et les procédures préalables
La procédure de reclassement
Les modalités de reclassement pour inaptitude physique
Le reclassement par la voie du détachement
Les autres modalités de reclassement
L'intérêt pour la collectivité et les limites du reclassement
Les obstacles du reclassement
Les conséquences de l'impossibilité de reclasser
Le rôle du CNFPT et du Centre Départemental de Gestion
La participation à la recherche de l'emploi de reclassement
La participation financière



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas pratiques
Échanges d'expériences

Moyens techniques :

Salle équipée: ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Responsable des secrétariats médicaux, Conseiller en Évolution Professionnelle,
gestionnaire carrière

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Quizz final
Questionnaire de satisfaction
Attestation de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel